



<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	<b>No SD</b> SD-2024-3672
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> 1-L'estimation de l'impact financier découlant de la remise en état de l'indexation des rentes préalablement suspendue pour les retraités Loi RRSB au 31 décembre 2024 est de 3,6 M\$ sur base de capitalisation. 2-L'estimation est établie sous la prémisse où des intérêts étaient crédités sur les paiements rétroactifs jusqu'au 31 décembre 2024. Le débat sur le taux d'intérêt à appliquer et la période applicable est encore à venir. 3-Ce montant exclut le résultat des procédures judiciaires sur les mesures réparatrices.		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> -Dépôt du projet de règlement L-13139; -Avis de motion pour l'adoption du règlement L-13139; -Adoption du règlement L-13139 par le conseil municipal; -Approbations par Retraite Québec et l'Agence du Revenu du Canada; -Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement L-13139		
<b>CADRE NORMATIF</b> Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec (RLRQ, c. R-15.1)		
<b>REMARQUE(S)</b> Le Règlement numéro L-13139 modifie le Règlement numéro L-13049, tel qu'amendé par le Règlement L-13097, concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13139 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.  de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13139 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.  de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13139 modifiant le Règlement L-13049 concernant le Régime de retraite des pompiers et préventionnistes de la Ville de Laval.		